

bibliomediaabcdefghijklmnopqrstuvwxy



Fusion des bibliothèques **publiques**
et **interculturelles**

Guide

A teal circle is positioned on the left side of a horizontal teal line that spans the width of the page. The circle is centered vertically relative to the line.



HISTORIQUE / CONTEXTE

Les bibliothèques publiques et interculturelles unissent leurs forces - une tendance perceptible depuis une dizaine d'années. Quelles en sont les raisons ? Est-ce dû à l'évolution de l'esprit du temps dans l'environnement politique et social des bibliothèques, qui va de pair avec un changement d'attitude ? Le fait est que les bibliothèques publiques sont mises au défi d'adapter leurs services aux besoins de l'ensemble de la population, y compris tous les groupes d'âge, d'origines et de langues et leurs besoins respectifs. Ils deviennent des institutions éducatives et des zones de rencontre pour tou·te·s. Elles reprennent ainsi en partie des tâches et des domaines qui, pendant longtemps, ont été assurés presque exclusivement par des bibliothèques interculturelles dans des conditions financières et structurelles difficiles. Cependant, nous pouvons affirmer sans équivoque : la réalité de la diversité sociale telle qu'elle existe en Suisse conduit - bien que très lentement - à un changement durable des structures publiques (et donc aussi des bibliothèques publiques), ce qui rend la participation culturelle possible pour tou·te·s.

Sabine Hofmann (Bibliomedia Suisse) et Therese Salzmann (Interbiblio : anciennement organisation faîtière des bibliothèques interculturelles, aujourd'hui Centre de compétence pour le travail interculturel en bibliothèque) ont interrogé trois bibliothèques, respectivement six, de Suisse alémanique sur leurs expériences de fusion entre une bibliothèque publique et une bibliothèque interculturelle au cours des deux dernières années:

- La bibliothèque cantonale de Thurgovie et la Bibliothek der Kulturen à Frauenfeld
- La bibliothèque de la ville et Vossa Lingua à Coire
- La Stadtbibliothek GGG et la JUKIBU à Bâle

En conséquence, il existe trois rapports d'entretiens détaillés ainsi que la présente synthèse des entretiens, qui vise à transmettre les conclusions les plus importantes - comme une sorte de guide.

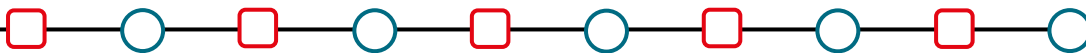
Il était important pour nous de mettre en lumière le processus tant du point de vue des bibliothèques interculturelles (responsable : Therese Salzmann) que du point de vue des bibliothèques publiques (responsable : Sabine Hofmann).

Notre question principale durant ces trois entretiens (auxquelles les responsables des deux bibliothèques fusionnées étaient présents) était la suivante : Qu'est-il important de savoir, du point de vue des bibliothèques publiques et du point de vue des bibliothèques interculturelles, en ce qui concerne la fusion d'une bibliothèque publique avec une bibliothèque interculturelle ? Que faut-il prendre en compte dans le processus de planification ? Le processus de fusion de deux types

de bibliothèques aussi différents est toujours accompagné d'émotions : les craintes, les résistances, les espoirs et aussi la joie du défi de faire le même chemin ensemble. Dans ce contexte, quels sont les arguments qui plaident pour, et ceux qui plaident contre, une fusion ? Et quels processus se poursuivent après la fusion ?

Therese Salzman et Sabine Hofmann

Merci à Elise Prêtre pour la traduction et Ilena Spinedi pour la co-conception de la mise en page
Fribourg et Soleure, juillet 2021



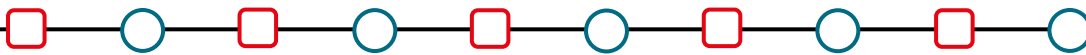
Situation initiale : aspects structurels et financiers

	Bibliothèque publique (Bibliothèque de ville ou cantonale)	Bibliothèque interculturelle
Fondation	<p>Les dates de fondation remontent loin dans le passé (généralement avant 1900).</p> <p>Des discussions initiales sur l'intégration dans la structure publique ont eu lieu dans toutes les bibliothèques interrogées avant ou quelques années après la création des bibliothèques interculturelles (fin des années 1990/début des années 2000), mais se sont arrêtées. Cela peut s'expliquer par l'esprit du temps et l'attitude des entités responsables de l'époque dans les deux bibliothèques (direction/comité d'association).</p>	<p>Fondées en tant qu'associations en dehors des structures communales/cantonales entre 1990 et 2008.</p>
But et objectif	<p>Formation et divertissement de la population par le prêt de médias physiques et numériques. Offres d'événements et lieu de rencontre. Pour les bibliothèques cantonales : mandat de collection du patrimoine.</p>	<p>Lieu de rencontre pour les migrant·e·s et les Suisses, matériel d'enseignement des langues, informations, médias en plusieurs langues, événements en plusieurs langues. Apporte une contribution importante à l'intégration.</p>
Entité responsable	<p>L'entité responsable est le canton ou la commune (ville), en partie en combinaison avec une association/fondation privée.</p>	<p>L'entité responsable est une association privée.</p>
Financement	<p>La bibliothèque publique est financée par le canton, la ville et/ou les fonds propres de la bibliothèque.</p>	<p>Le financement est constitué de contributions (plutôt maigres) du secteur public et de fondations, ainsi que de dons. Certains de ces donateur·rice·s sont les mêmes qui financent également la bibliothèque publique. Les ressources financières de la bibliothèque interculturelle sont très limitées.</p>
Locaux	<p>Propres locaux (bâtiment propre ou intégré à une institution publique).</p>	<p>Intégrés dans une structure existante (centre de migration, centre communautaire ou autre) ou propres locaux.</p>



OPPORTUNITÉS ET RISQUES D'UNE FUSION

	Bibliothèque publique (Bibliothèque de ville ou cantonale)	Bibliothèque interculturelle
Opportunités	<p>Les aspects de la diversité sociale et du plurilinguisme dans la propre structure sont de plus en plus intégrés ou renforcés.</p> <p>La bibliothèque publique peut profiter du réseau existant de la bibliothèque interculturelle.</p> <p>La diversité des usager·e·s est augmentée, davantage d'usager·e·s sont atteint·e·s : argument politique important.</p>	<p>Une situation financière difficile peut être surmontée.</p> <p>L'offre interculturelle mise en place est assurée de manière durable.</p> <p>L'offre se professionnalise et gagne en visibilité.</p>
Risques	<p>Les obligations financières deviennent trop importantes.</p> <p>Le surcroît de travail lié à l'intégration d'un nouveau secteur ou d'une nouvelle filiale n'est pas gérable.</p> <p>La fusion des équipes échoue.</p>	<p>L'identification avec "ma" bibliothèque et l'autonomie de la bibliothèque se perdent.</p> <p>Les possibilités de participation librement accessible et inclusive de différents groupes de migrant·e·s ou de personnes individuelles sont réduites/diminuées.</p>



Avant la mise en œuvre

Arguments et impulsions en faveur d'une fusion

- Il faut surmonter le clivage entre deux types de bibliothèques : les offres pour les personnes d'origines et de langues les plus diverses, ainsi que leur participation, doivent avoir leur place dans la structure d'une seule bibliothèque.
- Deux ou plusieurs bibliothèques au même endroit : cela entraîne des malentendus pour les usager·e·s. La légitimation vis-à-vis des bailleur·euse·s de fonds et des responsables politiques est difficile.
- Fusionner signifie : exploiter les synergies, utiliser les finances de manière efficace.
- Des locaux pour la nouvelle bibliothèque fusionnée sont disponibles ou prévus sous forme de nouvelle construction.
- Changement de direction en tant qu'impulsion importante : modifie la situation de départ dans les deux bibliothèques (direction et comité de l'association) et fait bouger les choses.
- Les conditions politiques sont réunies : Soutien du·de la conseill·e municipale, du canton, de la population.

Conditions préalables à la mise en œuvre

- Le financement de la fusion est assuré par le canton, la commune, la ville, entre autre.
- Le financement du fonctionnement de la nouvelle bibliothèque est assuré.
- Des locaux appropriés ont été trouvés.
- Une décision des autorités en faveur de la fusion ou de l'augmentation des contributions a été prise ; ou un référendum favorable a eu lieu.

Travaux importants en amont

- Se rendre compte des positions et de l'état actuel des deux parties au début du processus.
- -Échanger et clarifier les attentes réciproques (bibliothèque publique et bibliothèque inter-culturelle) à un stade précoce.
- Définir dès le départ les responsabilités au sein de la future structure.
- Faire prendre conscience que la fusion de deux entreprises aux structures et cultures organisationnelles très différentes demande du temps et de l'attention.

Planification et mise en œuvre : recommandations

En général

- Convoquer des groupes de travail sur différents thèmes (architecture, catalogue, communication, médias, personnel, etc.) avec des personnes issues de toutes les bibliothèques participantes.
- Faire accompagner le processus par un spécialiste externe
- Prévoir des ressources temporaires libres, car le temps nécessaire à la phase de mise en œuvre est énorme (la durée de la mise en œuvre varie entre 8 mois et 2 ans selon les bibliothèques).

Prise en charge du personnel et implication des bénévoles

- Dans la mesure du possible : reprendre le personnel de la bibliothèque interculturelle.
- Soutenir les bénévoles lors des processus de candidature.
- Intégration du nouveau personnel rémunéré (anciennement des bénévoles) dans la structure existante : l'égalité de traitement entre tou-te-s les collaborateur·rice·s est importante.
- Si le bénévolat reste possible après la fusion : employer sur une base contractuelle (max. 6 heures/semaine) avec un mandat de prestations (en tant que personnes ressources pour une langue spécifique, dans le cadre d'animations en bibliothèque).
- Ne pas utiliser le bénévolat dans les activités opérationnelles quotidiennes (service au guichet)
- En général : clarification des rôles importante : que font les bénévoles, que fait le personnel rémunéré ?
- Faire appel à un coach en formation d'équipe et en gestion du changement pour la fusion d'équipes.
- Prévoir un poste rémunéré pour la coordination des bénévoles et le contact avec l'association interculturelle (poste à 50%).

Entretien du réseau de la bibliothèque interculturelle

- Ancrer la gestion du réseau associatif dans le cahier des charges d'un.e des bibliothécaires, sinon le réseau risque d'être perdu pour la bibliothèque fusionnée.
- Si l'entretien du réseau reste de la responsabilité de l'association interculturelle, son intégration dans la structure de la bibliothèque publique est importante.

Collection de médias et transfert de données, rotation des fonds

- Décider à l'avance quelles langues seront reprises ; définir le nombre minimum de titres par langue.
- Un tri de la bibliothèque interculturelle effectué avant la fusion serait un avantage.

- Faire prendre conscience aux deux parties des différentes conceptions et attitudes concernant les normes de catalogage et l'apparence des livres.
- Planifier soigneusement la fusion des catalogues ! La réunion de cultures de travail et d'exigences différentes est source de conflits potentiels.
- La rotation des médias en langues originales n'est pas comparable à celle des médias en langue française, car chacune est soumise à ses propres lois.
- Continuer à travailler si possible avec les personnes ressources de l'ancienne bibliothèque interculturelle lors de la sélection et du catalogage des nouvelles acquisitions de médias en langue originale.
- Intégrer les données des usager·e·s de la bibliothèque interculturelle dans le système de la bibliothèque publique, idéalement par une migration automatisée des données.

Information des usager·e·s et délais de transition des cartes de bibliothèque

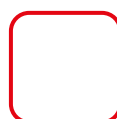
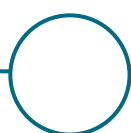
- Information précoce et possibilité de participation des usager·e·s de la bibliothèque interculturelle au sujet de la fusion prévue, à l'occasion d'une assemblée annuelle.
- Vote sur la modification des statuts de la bibliothèque interculturelle : l'association assume de nouvelles tâches et ne gère plus de bibliothèque.
- Information aux usager·e·s : Période de transition (environ quatre mois) pour la validité de l'ancienne carte de bibliothèque ; ensuite inscription (payante) à la nouvelle bibliothèque..
- Si les prix des abonnements de la bibliothèque fusionnée sont plus élevés, créer des possibilités de réduction de prix (par exemple par des contributions de l'association interculturelle).

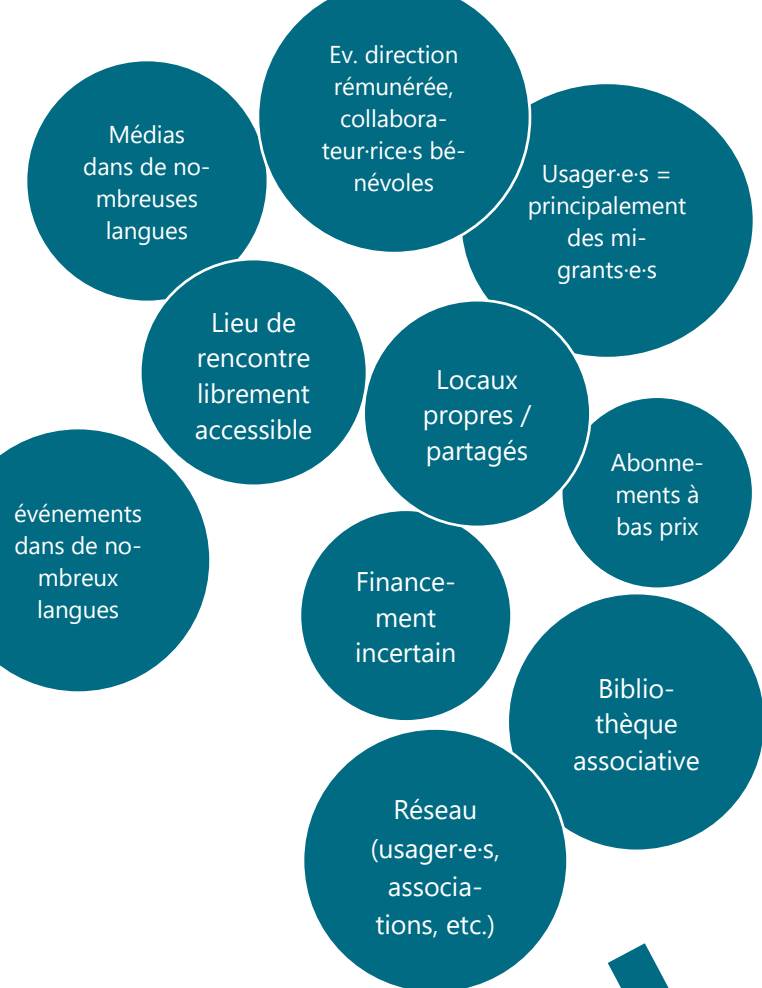
Événements

- Organiser des manifestations de la bibliothèque interculturelle d'une ampleur similaire dans une nouvelle structure et de nouveaux locaux. Le cas échéant, en collaboration avec des collaborateur·rice·s bénévoles.
- Prise de conscience du fait que la familiarité avec les lieux fait défaut au début et qu'une bibliothèque en tant qu'institution publique peut être intimidante.
- Proposer des visites guidées aux ancien·ne·s usager·e·s de la bibliothèque interculturelle afin de réduire d'éventuelles craintes par rapport à la bibliothèque publique.

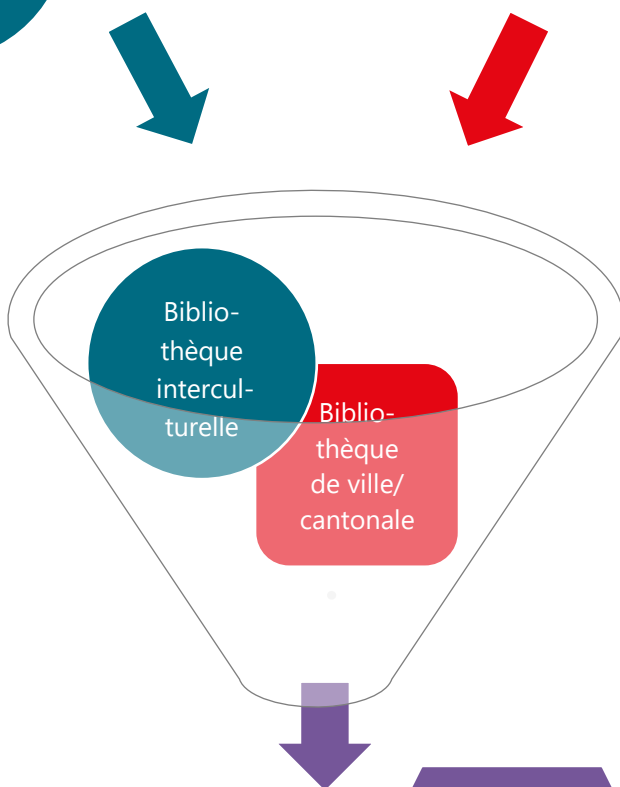
Bilan et conclusions

- Les changements de personnes à la direction peuvent donner de nouvelles impulsions aux efforts de fusion.
- La volonté doit être présente des deux côtés.
- Il faut que « le moment soit venu » pour le processus de fusion. Cela peut prendre du temps !
- Les processus d'intégration ou de fusion ont duré entre 1,5 et 10 ans.
- Le regroupement est un grand effort pour les deux parties, qui prend beaucoup de temps et de patience et nécessite un grand travail de persuasion.
- Un financement et des locaux adaptés sont impérativement nécessaires.
- Si le réseau de bénévoles doit être maintenu, la coordination et l'entretien doivent être intégrés dans le cahier des charges des collaborateur.rice-s de la nouvelle bibliothèque.
- La clarté et la transparence dans la communication avec les collaborateur.rice-s et les usager.e-s des deux bibliothèques sont importantes.
- La fusion du personnel des deux bibliothèques prend du temps et nécessite éventuellement un soutien professionnel externe. Les processus de rapprochement se poursuivent après la fusion.
- Les prix des abonnements aux bibliothèques publiques sont en contradiction avec la promotion de la participation de tous les groupes de population.
- La garantie du financement reste un thème central à long terme (également en tant qu'institution publique).





- Conditions préalables**
- Financement du processus de fusion, de la nouvelle construction et du fonctionnement de la nouvelle bibliothèque assurés
 - Locaux disponibles
 - Une décision favorable existe au niveau politique



- Mise en œuvre**
- Groupes de travail
 - Communication interne et externe
 - Processus de formation d'équipe pour le personnel
 - Reprise des données des médias et client-e-s
 - Intégration physique des collections de médias

Association interculturelle : événements, réseau

